

**RELEVE DES DECISIONS OU AVIS
EMIS PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE PAUL SABATIER**

Séance du 19 février 2001

ORDRE DU JOUR	DECISIONS OU AVIS	DESTINATAIRES (pour suite à donner)
Point 2 : Approbation du procès verbal du Conseil d'Administration du 11 décembre 2000	Le procès-verbal du 11 décembre 2000 est approuvé à l'unanimité (35 voix).	DAGM
Point 3 : Relations internationales 3-1 Accord de coopération entre l'UPS/Faculté de Médecine Rangueil et l'Université de Navarre à Pampelune - ESPAGNE 3-2 Accord de coopération entre l'UPS/Faculté de Médecine Rangueil et l'Université de Balamand à Beyrouth - LIBAN 3-3 Accord de coopération entre l'UPS et l'Université du Costa Rica à San José - COSTA RICA 3-4 Accord de coopération entre l'UPS/Faculté de Chirurgie dentaire et l'Université du Centre de Sousse/Faculté de Médecine Dentaire de Monastir - TUNISIE	Adoption à l'unanimité (33 voix) de l'accord de coopération avec l'Université de Navarre à Pampelune Adoption à l'unanimité (33 voix) de l'accord de coopération avec l'Université de Balamand à Beyrouth Adoption à l'unanimité (33 voix) de l'accord de coopération avec l'Université de Costa Rica à San José Adoption à l'unanimité (33 voix) de l'accord de coopération avec l'Université de Sousse, Faculté de Médecine Dentaire de Monastir	* RI * Faculté de Médecine Rangueil * RI * Faculté de Médecine Rangueil RI * RI * Faculté de Chirurgie Dentaire
Point 4 : Statuts Création d'un Service Général de l'Université dénommé IREM et adoption des statuts	Faute de quorum, le point est reporté à un prochain Conseil d'Administration	* DAGM * UFR MIG * IREM
Point 5 : Contrats et Conventions 5-1 Convention d'adhésion au réseau RéMIP 2000 5-2 Convention de participation aux frais de fonctionnement du réseau RéMIP 2000 5-3 Convention entre l'Université des Sciences et Technologies de Lille et l'UPS relative au projet "Université en ligne: premier cycle sur mesure" 5-4 Convention entre	Adoption à l'unanimité (32 voix) de la convention d'adhésion au réseau RéMIP 2000 Adoption à l'unanimité (32 voix) de la convention de participation aux frais de fonctionnement du réseau RéMIP 2000 Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité (34 voix) la convention entre l'UPS et l'USTL relative à "l'Université en ligne : premier cycle sur mesure (2000-2001)" sous réserve de supprimer à l'article 7 la contribution spécifique au titre de la formation continue ou professionnelle.	* Secrétaire Général * DAGM * Secrétaire Général * DAGM * Secrétaire Général * DAGM

l'UPS - Faculté de Chirurgie dentaire et le Conseil Général du Gers (établissement thermal de Castéra-Verduzan)	Adoption à l'unanimité (34 voix) de la convention entre l'UPS (Faculté de Chirurgie Dentaire) et le Conseil Général du Gers.	* DAGM * Faculté de Chirurgie Dentaire
Point 6 : Finances 6-1 Décisions budgétaires modificatives	<p>A l'unanimité (33 voix) le Conseil d'Administration approuve les DBM suivantes :</p> <p>1) DBM de report investissement - exercice 2001 :</p> <ul style="list-style-type: none"> UB 013 : 4 634 102,77 UB 016 : 2 700 000 UB 018 : 1 769 191 UB 020 : 355 995 UB 031 : 141 101 UB 032 : 82 000 UB 034 : 422 127,74 UB 101 : 27 607 677,14 <p>2) DBM de rattachement - exercice 2001</p> <ul style="list-style-type: none"> UB 017 : 380 000 <p>3) prévisions budgétaires du SACD SIRéMIP (UB 086) pour l'exercice 2001</p>	<p>* Services Financiers * Agent Comptable</p>
6-2 Compte-rendu sur les admissions en non-valeur accordées par le Président	Point pour information - pas de vote	Agent Comptable
6-3 Frais de dossiers perçus par le département inter-UFR d'ingénierie	<p>Par 28 voix pour, 1 abstention, le Conseil d'Administration fixe à 50F le montant des frais de dossier d'inscription au Département Inter-UFR d'Ingénierie. Le même montant sera demandé aux étudiants s'inscrivant dans un IUT et à l'UPS par validation d'acquis.</p> <p>Cette décision est valable pour l'année 2001.</p>	<p>*Division de la Scolarité * Département Inter-UFR d'Ingénierie * Agent Comptable</p>
6-4 Achats de polycopiés - encasement des sommes acquittées à ce titre	Par 17 voix pour, 3 voix contre, 1 refus de vote, le Conseil d'Administration accepte la vente de polycopiés à un prix allant de 15 à 30F l'unité. Cette décision est valable pour l'année universitaire 2000-2001.	<p>*Division de la Scolarité * UFR PCA * Agent Comptable</p>
6-5 Avenant financier à la convention entre l'UPS et l'Association socio-culturelle	A l'unanimité (30 voix), le Conseil d'Administration approuve l'avenant financier n°10 accordant 140 000F à l'Association socio-culturelle pour l'exercice 2000.	<p>* SCAS * Agent Comptable * Services Financiers</p>
6-6 Demande d'exonération de droits d'inscription - IUT de Tarbes	A l'unanimité (30 voix), le Conseil d'Administration décide pour les étudiants conjointement inscrits à la licence professionnelle STER et au DU Theler l'exonération du droit d'inscription à l'un ou l'autre des deux diplômes. Cette décision est valable pour l'année universitaire 2000-2001	<p>*Division de la Scolarité * IUT de Tarbes * Agent Comptable</p>
6-7 Répartition de la ligne "Plates-formes technologiques" du Contrat Etat - Etablissement	<p>A l'unanimité (29 voix), le Conseil d'Administration approuve la répartition suivante : 750KF à chacune des plates-formes technologiques ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Génie Mécanique et Productique "plasturgie et ingénierie simultanée" - Génie Civil et Infrastructures "du matériau à la structure de l'ouvrage" - Bioingénierie "biochimie analytique" - Bioingénierie de l'environnement "géosciences de l'environnement" 	<p>*Division de la Scolarité * Services Financiers</p>
6-8 Demande de nouveau prêt pour le Centre de Ressources Documentaires de l'IUT A	Décision reportée à plus tard	IUT A

Point 7 : Scolarité		
7-1 DEUG : - modification du calendrier du second semestre - complément aux modalités de contrôle des connaissances du second semestre	La modification apportée au calendrier du second semestre pour la première année du DEUG Sciences et Technologies est approuvée par le Conseil d'Administration avec 26 voix pour, 7 abstentions et 2 refus de vote Les précisions apportées aux modalités du contrôle des connaissances pour le second semestre de la première année du DEUG Sciences et Technologies sont approuvées par le Conseil d'Administration avec 30 voix pour, 4 refus de vote, 1 abstention	*Division de la Scolarité * Département Inter-UFR de DEUG *Division de la Scolarité * Département Inter-UFR de DEUG
7-2 Demandes de dérogation d'ouverture de modules ne justifiant pas de 15 inscriptions pédagogiques	Le Conseil d'Administration approuve avec 22 voix pour, 4 voix contre, 9 abstentions les demandes de dérogation d'ouverture de modules avec des effectifs inférieurs à 15 pour l'année 2000-2001 (UFR PCA, SVT, MIG)	Division de la Scolarité
7-3 Règles d'encadrement des Travaux d'Etudes et de Recherche et projets tutorés mentionnés dans les habilitations	Par 31 voix pour, 1 voix contre, 2 refus de vote, le Conseil d'Administration adopte la disposition suivante : 50 heures TP seront ajoutées aux heures de l'habilitation quand l'horaire des TER et projets tutorés n'est pas précisé. Les encadrements de TER et projets tutorés obéissent à la même règle que celle des stages et ne peuvent être cumulés avec ces derniers pour le décompte dans le service statutaire des enseignants.	Division de la Scolarité
Point 8 : Subventions Acceptation de subventions pour la Faculté de Chirurgie dentaire	A l'unanimité (34 voix), le Conseil d'Administration approuve les subventions versées à la Faculté de Chirurgie Dentaire pour l'aménagement d'une salle multimédia. - Laboratoire Fabre : 360 000F - Conseil de l'ordre des Chirurgiens-dentistes : - de la Haute-Garonne : 10 000F - du Tarn et Garonne : 3 000F - des Hautes-Pyrénées : 5 000F - Dr ROUQUIER : 2 000F	* Agent Comptable * Services Financiers
Point 9 : Intendance 9-1 Mise à la réforme de matériels	A l'unanimité (22 voix), le Conseil d'Administration donne un avis favorable à la mise à la réforme des matériels (imprimantes, micro-ordinateur, scie à ruban volant 800)	DIAU
9-2 Badges d'accès au campus : paiement à hauteur de 60F pour renouvellement en cas de perte	Par 6 voix pour, 9 voix contre, 7 abstentions, le Conseil d'Administration s'oppose au paiement de 60F pour le renouvellement de badges en cas de perte.	DIAU

Toulouse, le 20 février 2001

Le Secrétaire Général

Philippe PUECH

Le Président de l'Université

Raymond BASTIDE